

Dossier 28-2010-00051

Lotissement "Le Candie extension" - Commune de VOVES

Caractéristiques principales de la gestion des eaux pluviales

<p>Caractéristiques du projet</p>	<p>13 ha 82 qui se partagent en deux sous-bassins versants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-bassin versant 1 = 2 ha 31 – emplacement du lotissement « le Candie actuel ». Les pluviales seront raccordées au réseau du lotissement projeté « le Candie extension » - Sous-bassin versant 2 = 11 ha 51 – emplacement du lotissement projeté « le Candie extension ». <p>Le récépissé de déclaration est délivré pour le rejet des eaux pluviales d'un lotissement créé au sein du sous-bassin-versant 2 :</p> <p>Le lotissement est équipé d'un réseau de type séparatif. Le réseau d'eaux usées rejoint la station d'épuration communale de Voves, situé au sud du projet. Le réseau d'eaux pluviales rejoint 3 bassins de rétention situés au sud-est du sous-bassin versant 2. Les eaux pluviales se déversent dans un fossé communal puis rejoignent le gouffre de Savenay.</p>
<p>Surface imperméabilisée (bâtiments et voirie)</p>	<p>5 ha 79.</p>
<p>Pluie de projet</p>	<p>Pluie décennale</p>
<p>Milieu récepteur</p>	<p>Fossé de la vallée du Candie puis le gouffre de Savenay</p>
<p>Type de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rétention des eaux pluviales à la parcelle et rejet dans le réseau d'eaux pluviales du lotissement à 3l/s/ha. - Passage d'une partie des eaux pluviales dans un système de noues bordant la chaussée. - Acheminement des eaux de voirie, de ruissellement des espaces verts et des zones urbanisées vers 3 bassins de rétention : fonctionnement des 3 bassins en vase communiquant (canalisation et surverse entre les bassins). - Rejet dans le fossé de la vallée du Candie.
<p>Système de collecte des eaux</p>	<p>Canalisations enterrées et noues.</p>
<p>Dispositifs de rétention</p>	<p>Bassin de rétention amont : 150 m³, 800 m², bassin sec, cunette en béton de 50cm de large en fond de bassin.</p> <p>Bassin de rétention central : 750 m³, 1800 m², bassin sec paysager (plantation sur les rives et les talus), cunette de 50 cm de large en fond de bassin.</p> <p>Bassin de rétention aval : 1050 m³, 2200 m², bassin en eau, niveau d'eau = fil d'eau de la canalisation de vidange, plantation de roseaux sur une superficie de 300 m² au minimum.</p> <p>Communication entre les bassins : canalisation en fond de bassin et surverse bétonnée.</p> <p>Volume total de rétention = 1950 m³. Volume supplémentaire entre niveau des plus hautes eaux et bords des bassins = 1000 m³.</p>
<p>Débit de fuite aux exutoires des dispositifs de rétention</p>	<p>20 l/s, régulé pour une pluie décennale.</p> <p>En sortie du bassin aval, canalisation de vidange de diamètre et pente ajustés au débit de 20l/s avant rejet dans le fossé.</p>
<p>Dispositif de sécurité</p>	<p>Surverse latérale au niveau du bassin central avec rejet dans le fossé.</p> <p>Grilles équipés d'un filtre amovible et d'une décantation de 240 litres.</p> <p>Vannage entre le bassin central et le bassin aval.</p>
<p>Modalités d'entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des bassin de rétention à la charge de la SAEDEL : tonte de la banquette, entretien de la végétation autour et au sein des bassins 1 fois par an, ramassage des feuilles et détritux, enlèvement des flottants au sein du bassin aval, vérification régulière des canalisations et si nécessaire nettoyage, extraction des boues de décantation . - Entretien des noues à la charge de la SAEDEL : entretien comme un espace vert - Entretien des réseaux à la charge de la SAEDEL: vérification régulière et si nécessaire nettoyage (hydrocurage).

CHARTRES, le

Pour le préfet d'EURE-ET-LOIR,
Le Directeur Départemental des Territoires,

Bertrand GAILLOT